



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

AMENDMENT / MODIFICATION

001

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Ajouterress
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Réparation et entretien du Centre d'accueil Parc national Banff		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-16-5024/A		Date: 19 avril 2016
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-16-00728026		Amendment No. - N° de la modif. 001
Solicitation Closes:		
at - á 14 h	on - le 21 avril 2016	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Ajouterress Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-8502		Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein - Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Ajouterress - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 01

La présente modification vise à diffuser les questions posées à l'occasion de la visite facultative des lieux le 11 avril 2016 ainsi que leurs réponses, et à modifier la date de clôture de l'appel d'offres.

DATE DE CLÔTURE :

La date de clôture de l'appel d'offres 5P420-16-5024A, intitulé *Réparation et entretien du Centre d'accueil Parc national Banff*, est repoussée du 19 avril 2016 au 21 avril 2016 à 14 h, heure avancée des Rocheuses (HAR).

A. QUESTIONS POSÉES LORS DE LA VISITE DES LIEUX

Q1 Question au sujet de la remarque A4.0 portant sur un « panneau de fenêtre en vinyle ».

R1 Non, les nouvelles fenêtres ne sont pas incluses dans la portée des travaux; cette remarque ne sert qu'à clarifier que seules certaines fenêtres comportent des panneaux en vinyle.

Q2 Échafaudage

R2 Pour utiliser un échafaudage dans l'allée arrière, l'entrepreneur devra obtenir un permis de la Ville de Banff. L'installation d'échafaudage et de l'aire de dépôt devra être coordonnée avec l'équipe des opérations au centre d'accueil des visiteurs afin de déranger le moins possible l'accès et le stationnement du personnel et des visiteurs.

Q3 Quel est le matériau de couverture sur les lucarnes à chapeau de gendarme?

R3 Du cuivre

Q4 Portée de la remise en état des finis de la porte d'entrée avant

R4 Remettre en état toutes les surfaces des portes.

Q5 Remise en état des finis des éléments en bois d'œuvre au niveau du stucco

R5 Peindre les lignes selon la méthode existante – devant en brun et surface latérales harmonisés au stucco.

Q6 Appuis et matériaux de bois d'œuvre

R6 L'évaluation d'état de 2014 ne clarifiait pas le type de bois.

Q7 Gouttières et tuyaux de descente pluviale

R7 Inclure le repeinturage de ces deux éléments

Q8 Peinturage des fenêtres

R8 Seulement la surface extérieure

Q9 Structure de l'enseigne

R9 Exclure la partie en bois de l'enseigne. L'assise du dessus entre le bois et la pierre doit être rejointoyée.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.